

## Trois facteurs dont il faut tenir compte

Un prêt REE est-il un bon choix pour vous? Même si c'est une façon simple d'épargner en vue de la retraite, quelques facteurs sont à considérer avant d'agir.

### 1. Comprenez bien votre situation actuelle et vos objectifs futurs

Votre conseiller ou représentant peut vous aider à donner vie à votre plan financier à long-terme. Mais vous devez d'abord comprendre votre situation actuelle et à quel point vos objectifs futurs sont réalistes. Posez-vous les questions suivantes :

Répondez ici :<sup>1</sup>

#### \$ ARGENT

Avez-vous des droits de cotisation à un REER inutilisés? Dans l'affirmative, quel est le montant?

Quel est votre objectif à long terme? De combien d'argent aurez-vous besoin pour vivre une retraite confortable?

#### % TAUX DE RENDEMENT (TDR)

Quelle est votre tolérance au risque de placement (faible, moyenne ou élevée)?

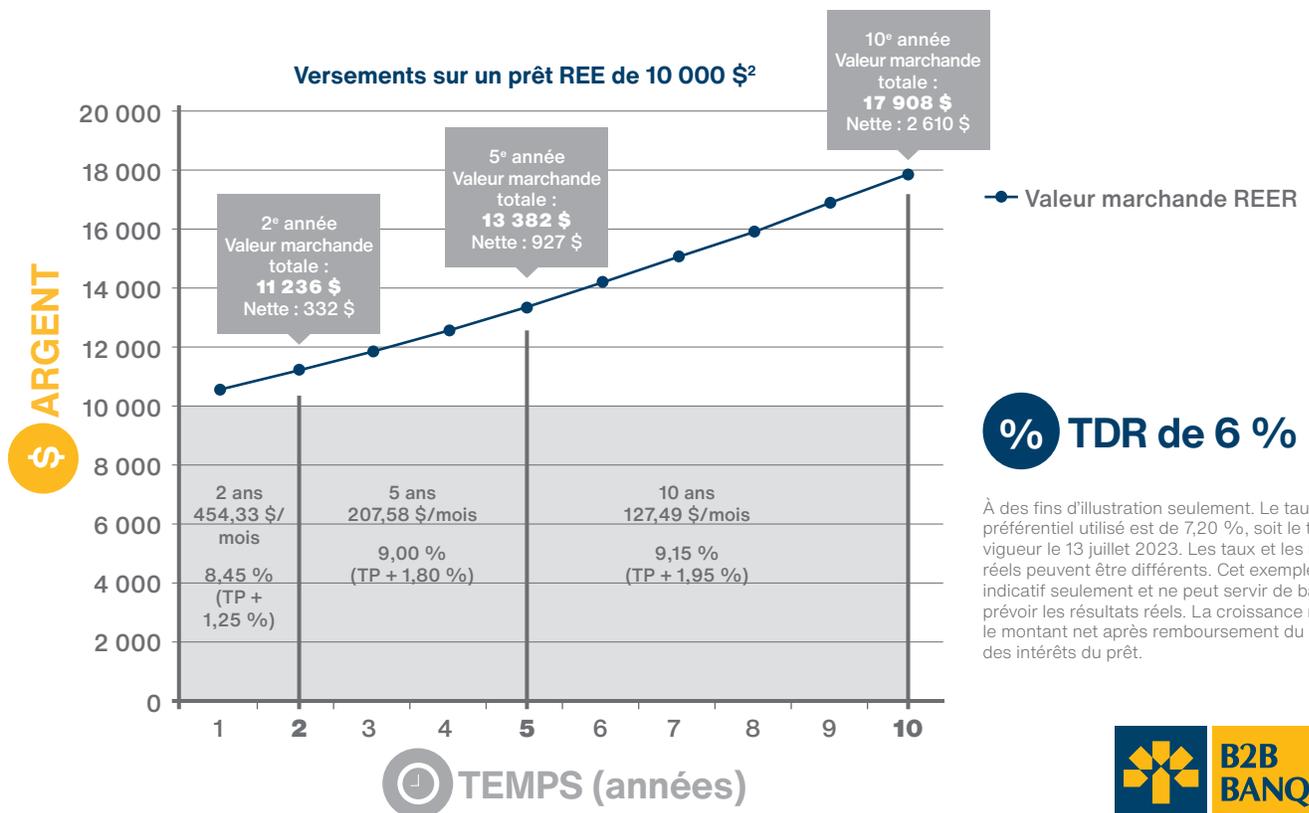
#### TEMPS

À quel âge prévoyez-vous prendre votre retraite?

Combien de temps vous reste-t-il pour cotiser (c.-à-d. 71 moins votre âge)?

### 2. Découvrez le bon prêt REE pour vos besoins

Parfois, il est utile de voir les chiffres. Vous pourriez vouloir rembourser votre prêt REE rapidement, mais si vous empruntez une somme plus importante, vos liquidités mensuelles pourraient être une source d'inquiétude. Par conséquent, les mensualités pour un prêt d'une durée plus longue seront plus abordables.



### 3. Considérez les 4 C d'un prêt REE

C'est une chose de vouloir un prêt. C'est une toute autre chose d'être admissible à un prêt. Voici quelques critères à examiner avec votre conseiller ou représentant avant de faire une demande.

Critère	Description	Exemple	Répondez ici <sup>1</sup>
Capacité	<p><b>Pouvez-vous rembourser la dette?</b></p> <p>Mensualités des prêts Revenu mensuel brut = Ratio d'amortissement total de la dette (RATD)</p>	Le RATD devrait être inférieur ou égal à 40 %.	RATD = _____ %
Capital	<p><b>Quelle est votre valeur nette?</b></p> <p>Actifs – Passif = Valeur nette</p>	La valeur nette devrait être supérieure au montant du prêt demandé.	Valeur nette = _____ \$ Montant du prêt = _____ \$
(Antécédents de) Crédit	<p><b>Comment avez-vous utilisé le crédit dans le passé?</b></p> <p>Les cotes des agences d'évaluation du crédit utilisent les comportements d'emprunt dans le passé comme indicateur des comportements de remboursement futurs.</p>	Établissez : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cote crédit acceptable</li> <li>• Durée de l'historique de crédit</li> <li>• Profondeur des renseignements sur le crédit</li> <li>• Historique de défaillances</li> </ul>	Cote de crédit : _____ Historique de crédit (années) : _____ Défaillances : _____
Caractère	<p><b>Quels facteurs ont une incidence sur la décision?</b></p> <p>Les facteurs incluent la stabilité de votre carrière et de votre résidence, et si vous fournissez des renseignements complets et exacts.</p>	Examinez : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'emploi</li> <li>• Durée de l'emploi</li> <li>• Durée à la résidence</li> </ul>	Type d'emploi : _____ Durée d'emploi : _____ Durée à la résidence : _____

Le moment est venu de parler des prêts REE. Après tout, c'est un aspect important de votre stratégie financière globale. Planifiez dès aujourd'hui pour l'avenir.

Pour en savoir plus, parlez à votre conseiller ou représentant ou visitez le site [b2bbanque.com/parlonsree](https://b2bbanque.com/parlonsree).

<sup>1</sup>B2B Banque n'est responsable d'aucune stratégie de placement ni d'aucun calcul dans la section « Répondez ici ». <sup>2</sup>Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel que B2B Banque retient et affiche de temps à autre à titre de taux de référence en vigueur (le « taux préférentiel »). Le taux préférentiel utilisé est de 7,20 %, soit le taux en vigueur le 13 juillet 2023. Pour consulter les taux d'intérêt en vigueur, visitez [b2bbanque.com](https://b2bbanque.com). Tous les taux indiqués sont susceptibles de changement sans préavis. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni ne fait la promotion de quelque produit de placement que ce soit. Il incombe au courtier et au conseiller, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements conviennent à leur clients, et d'informer ces derniers des risques associés au recours à l'emprunt pour effectuer des placements. Bien que les prêts REE permettent d'amplifier les gains, ils peuvent aussi amplifier les pertes. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger des renseignements ou des documents supplémentaires. Le programme de prêts REE de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers agréés. \*B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.